

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 août 2026 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA26 08 0295**

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 août 2026, à 19 h 30. Cette séance est diffusée et disponible en ligne.

Sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Stéphanie Boulé, agissant à titre de secrétaire substitut du conseil d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA26 08 0296**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 août 2026.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 août 2026.

**ADOPTÉ.**

---

**CA26 08 0297**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026 du conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026 du conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

CA26 08 0298

La première période des questions du public a lieu de 19 h 34 à 20 h 25.

À 20 h 05,

Il est convenu de prolonger la première période de questions du public de 30 minutes, conformément à l'article 51 du Règlement numéro RCA22-08-2 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédure applicables.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

| <u>Personne(s) présente(s)</u> | <u>Sujet(s) d'intervention</u>                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| J. Poon                        | Travaux de drainage, gestion des eaux pluviales et prévention des inondations                                                                                                                                                             |
| K. Ahmed                       | Réaction du conseil sur les propos de M. Denis Coderre en lien avec le conflit israélo-palestinien                                                                                                                                        |
| KA. Retamal                    | Réaction du conseil sur les propos du conseiller Leslie Roberts contre les mouvements propalestiniens et son refus de condamner la guerre en Palestine                                                                                    |
| Z. Saltiel                     | Allégations de discrimination lors d'une période de questions de la séance du conseil municipal du 15 juin 2026                                                                                                                           |
| C. Elan                        | Revitalisation du boulevard Décarie pour aider les commerçants, respect de la signalisation par les autobus de la STL sur la rue Édouard-Laurin et installation d'un bac de recyclage dans la ruelle située à l'arrière de la rue Abbott. |
| A. Tchakalian                  | Installation de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Pierre-Dagenais                                                                                                                                              |

| <u>Question(s) soumise(s) virtuellement</u> | <u>Sujet(s) d'intervention</u>                                                                              |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.Chiu                                      | Ouverture du passage des Frères-Vachon et contenants pour les déchets à l'intérieur du périmètre du passage |
| L. Sirois                                   | Ouverture du passage des Frères-Vachon                                                                      |
| C. Chevrier                                 | Projet pilote de surveillance du stationnement par caméras IA entre les rues Saint-Germain et Sainte-Croix  |
| C. G                                        | Création d'un parc naturel près du 2211 rue Harry-Halton                                                    |
| A.K. Do                                     | Piétonisation du boulevard Décarie dans le Vieux-Saint-Laurent                                              |
| L. Sirois                                   | Ouverture du passage des Frères-Vachon                                                                      |
| F. Bellantoni                               | Réduction de la limite de vitesse sur la rue Hartenstein près de l'école                                    |

CA26 08 0299

Soumis sommaire décisionnel numéro 1265410003 relatif à l'octroi d'un contrat et autoriser les dépenses maximales pour les travaux d'aménagement des espaces extérieurs inclusifs de la Bibliothèque du Boisé - Appel d'offres public 26-011.

ATTENDU que le nom du seul soumissionnaire conforme et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

| SOUSSIONNAIRE                         | MONTANT       |
|---------------------------------------|---------------|
| Les Terrassements Multi-Paysages inc. | 653 922,61 \$ |

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser une dépense totale de **752 011 \$**, incluant les taxes, en faveur de **Les Terrassements Multi-Paysages inc.**, seul soumissionnaire conforme, ventilée comme suit :

- i. D'octroyer à **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces extérieurs inclusifs de la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **653 922,61 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-011;
  - ii. D'autoriser une dépense de **98 088,39 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
2. D'autoriser une dépense de **111 525,75 \$**, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;
3. D'autoriser une dépense de **57 000 \$**, non taxable, à titre d'incidences pour les frais de Traces Québec et l'acquisition de mobilier auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA);
4. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA26 08 0300

Soumis sommaire décisionnel numéro 1265485014 autorisant une dépense additionnelle n'excédant pas la somme de 7 104,42 \$, taxes incluses, en faveur de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à titre de frais de contingences pour les services d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2026 afin de couvrir les variations de quantités nécessaires à la réalisation des travaux de fin de saison, majorant ainsi le montant total du contrat à 81 700,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21275.

ATTENDU la résolution numéro CA26 080141 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2026 octroyant un contrat à la firme 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) au montant de 71 044,20 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2026 et autoriser une dépense totale de 74 596,41 \$, taxes incluses (contrat 71 044,20 \$ + contingences 3 552,21 \$);

ATTENDU qu'un calendrier d'opérations a été établi en début d'année, mais que l'ampleur des interventions requises s'est avérée supérieure aux prévisions initiales en raison de la présence et de la densité des plantes exotiques envahissantes, de leur rapidité de prolifération ainsi que des besoins en ramassage de déchets inertes qui ont nécessité des interventions additionnelles;

ATTENDU que ces éléments sont largement influencés par des facteurs externes, notamment les conditions météorologiques, les précipitations, les niveaux d'eau et les comportements humains, lesquels demeurent difficiles à prévoir et à contrôler, la situation a engendré des besoins d'intervention additionnels. Par conséquent, le volume des travaux à réaliser a augmenté, entraînant des dépenses supplémentaires qui n'avaient pas été prévues au calendrier initial;

ATTENDU que certaines opérations prévues pour la saison 2026 ont dû être devancées afin de répondre aux conditions observées sur le terrain et que des interventions de contrôle du phragmite sont désormais requises pour limiter sa propagation, ces travaux d'entretien supplémentaires étant nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des bassins de gestion des eaux pluviales et préserver leur intégrité écologique;

ATTENDU que les variations de quantités demandées s'inscrivent dans le cadre de l'application du contrat et sont nécessaires afin d'assurer le maintien adéquat des infrastructures, d'éviter une dégradation des conditions observées sur le terrain et de préserver la performance des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser une dépense additionnelle n'excédant pas la somme de 7 104,42 \$, taxes incluses, en faveur de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à titre de frais de contingences pour les services d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2026 afin de couvrir les variations de quantités nécessaires à la réalisation des travaux de fin de saison, majorant ainsi le montant total du contrat à 81 700,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21275;

2. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0301**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1263152007 relatif à une dépense n'excédant pas la somme de 921 958,83 \$ en faveur de Les services EXP inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction et d'aménagement du bassin du Noroît dans le secteur du parc Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Entente-cadre 1769418.

ATTENDU que le bassin du Noroît (lac A) a été excavé et imperméabilisé en 2001 afin d'être intégré à l'ancien parcours de golf, et qu'il sert notamment de bassin de rétention pour les eaux pluviales provenant d'une partie du développement du secteur Bois-Franc;

ATTENDU qu'un concept d'aménagement du pourtour du bassin a déjà été réalisé en 2011, mais que les aménagements n'ont jamais été construits à l'exception des ouvrages de circulation d'eau en 2015;

ATTENDU qu'en 2019, des travaux de modification ont été effectués aux deux chambres de dérivation afin de contrôler le débit de rejet au collecteur Leduc en condition de haut niveau;

ATTENDU qu'en 2024, l'arrondissement a mandaté la firme Stantec experts-conseils ltée afin de réaliser une étude d'avant-projet précisant les aménagements envisagés pour le bassin, et que cette étude a été déposée en mai dernier;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser une dépense totale de **921 958,83 \$** en faveur de **Les services EXP inc.** pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction et d'aménagement du bassin du Noroît dans le secteur du parc Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Entente-cadre 1769418, ventilée comme suit :
  - i. D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **878 056,03 \$**, incluant les taxes, en faveur de **Les services EXP inc.**, conformément à l'entente-cadre 1769418;
  - ii. D'autoriser une dépense de **43 902,80 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
2. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0302**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1260299017 visant à octroyer un soutien financier totalisant 70 000 \$, en provenance du budget dédié au Plan stratégique 2026-2029, afin de permettre à trois (3) organismes la réalisation de projets répondant aux objectifs du Plan d'action concerté en sécurité urbaine de Saint-Laurent, approuver les projets de conventions à cet effet et autoriser la signature desdites conventions par le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

ATTENDU que dans le cadre de son Plan stratégique 2026-2029, l'arrondissement met en œuvre un projet porteur visant à renforcer la cohabitation harmonieuse et le sentiment de sécurité au sein de la communauté, notamment par la réalisation de son Plan d'action concerté en sécurité urbaine;

ATTENDU qu'afin de soutenir la réalisation des actions prévues à l'axe 1, une somme de 70 000\$ provenant du budget du Plan stratégique 2026-2029 de l'arrondissement est disponible pour l'année 2026, dont une somme de 50 000 \$ afin de soutenir des initiatives visant la prévention de la violence et de la criminalité chez les jeunes dans le secteur Chameran, ainsi qu'une somme de 20 000 \$ pour soutenir des initiatives visant la prévention des différentes formes de violence conjugale et intrafamiliale;

ATTENDU que les projets proposés s’inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2026-2029 de l’arrondissement et contribuent à répondre aux besoins de prévention et d'action recensés par la Table en sécurité urbaine de l'arrondissement et le comité de sécurité urbaine de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D’octroyer un soutien financier totalisant la somme de 70 000 \$, en provenance du budget dédié au Plan stratégique 2026-2029 de l’arrondissement de Saint-Laurent, aux trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d’eux, et ce, pour la réalisation de projets répondant aux objectifs du Plan d'action concerté en sécurité urbaine de Saint-Laurent :

| Organisme                                                         | Projet                                                                                | Période                                       | Montant   |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|
| Centre d’initiatives pour le développement communautaire, L’Unité | Le CDA en action                                                                      | 1 <sup>er</sup> juin 2026 au 31 mars 2027     | 31 000 \$ |
| Horizons Tatamis                                                  | Drop in et arts martiaux dans Chameran                                                | 1 <sup>er</sup> juin 2026 au 31 décembre 2026 | 19 000 \$ |
| Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent                    | Vers un maillage renforcé en prévention des violences intrafamiliales à Saint-Laurent | 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 31 mai 2027   | 20 000 \$ |

2. D'approuver les conventions s’y rattachant;
3. D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
4. D'imputer les dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA26 08 0303

Soumis sommaire décisionnel numéro 1265572001 autorisant le Centre d'action bénévole et communautaire St-Laurent inc. à occuper le parc Cousineau pour l'organisation du Festival du bénévolat, le 15 août 2026 et autorisant le soutien matériel et l’accompagnement en ressources humaines nécessaires pour la réalisation de cet événement.

ATTENDU que le Comité Jeunes du Centre d’action bénévole et communautaire St-Laurent inc. organise chaque été une activité communautaire rassembleuse organisée par et pour les jeunes, qui vise à promouvoir l’implication citoyenne des jeunes laurentiens âgés entre 12 et 20 ans;

ATTENDU que cette initiative répond aux objectifs de l'arrondissement en matière de développement social, à savoir encourager et soutenir la mise en place d’initiatives citoyennes et communautaires favorisant la participation sociale des Laurentiens;

ATTENDU que le soutien de l’arrondissement permettra au Centre d’action bénévole et communautaire St-Laurent inc. de rejoindre un plus grand nombre de citoyens et les intéresser à s’engager comme bénévoles dans les différentes actions des organismes communautaires.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser le Centre d’action bénévole et communautaire St-Laurent inc. à occuper le parc Cousineau pour l'organisation du Festival du bénévolat, le 15 août 2026;
2. D'autoriser un soutien matériel ainsi qu’un accompagnement en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cet événement;
3. D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0304**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1269193002 afin de déposer cinq (5) demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2028, pour la réalisation de divers travaux de sécurisation, sur les réseaux local et artériel de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains visant à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain;

ATTENDU que ce Programme vise, plus précisément, à développer et à améliorer des réseaux piétonniers et cyclables afin qu'ils soient efficaces, sécuritaires, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite intervenir sur l'aménagement de son domaine public afin de sécuriser les déplacements actifs de ses résidents et de ses travailleurs. À la suite de la réalisation de diverses analyses de sécurité, découlant du Plan directeur piétonnier et de requêtes citoyennes, une liste d'interventions fut établie pour une réalisation en 2027.

ATTENDU que le présent sommaire vise donc à autoriser le dépôt de cinq (5) demandes d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2028;

ATTENDU que le MTMD exige qu'une résolution du conseil d'arrondissement soit jointe au dossier pour autoriser la signature des conventions de financement. Le financement disponible dans le cadre du programme contribuera à la réalisation des interventions.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le dépôt de cinq (5) demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2028, pour la réalisation de divers travaux de sécurisation, sur les réseaux local et artériel de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- De confirmer la participation financière de l'arrondissement, si requis;
- 3.- De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités énoncées à la demande de financement pour les projets qu'elle aura sélectionnés.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0305**

Dépôt par la secrétaire d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du Règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1260219008).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 20 juin et le 21 juillet 2026, en vertu du Règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le conseil prie la secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0306**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1263768006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1695, rue Champigny ayant pour objet d'autoriser un agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2026, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20260701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2026.

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1695, rue Champigny ayant pour objet d'autoriser un agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au comité consultatif d'urbanisme tenu le 6 juillet 2026 et selon les plans révisés en date du 27 juillet 2026.

Conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, toute décision du conseil d'arrondissement approuvant un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ne sera effective qu'après le dépôt d'une demande de permis de construction, de rénovation ou d'aménagement auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement (DAUSE). Les demandeurs sont tenus de suivre les procédures de demande de permis, de fournir toute la documentation requise, de respecter les normes de zonage en vigueur, et d'obtenir l'autorisation appropriée avant de commencer les travaux.

**ADOPTÉ.**

---

**CA26 08 0307**

Le règlement numéro RCA26-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA26-08-1 sur les tarifs est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1260219004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2026, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA26-08-1 sur les tarifs;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA26-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA26-08-1 sur les tarifs afin de tenir compte des modifications apportées à certains programmes ou encore certaines réglementations, en plus de tenir compte de l'augmentation des coûts de livraison des activités.

**ADOPTÉ.**

---

**CA26 08 0308**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1260219009 visant à donner un avis de motion et déposer le projet de règlement numéro 878-51 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière, afin de modifier l'horaire de stationnement hors rue au parc Decelles sur la rue Roy, de manière à limiter le stationnement à la période comprise entre 7 h et 17 h, en remplacement de l'horaire actuellement en vigueur de 7 h à 22 h.

La conseillère Vana Nazrian donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 878-51 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière, afin de modifier l'horaire de stationnement hors rue au parc Decelles sur la rue Roy, de manière à limiter le stationnement à la période comprise entre 7 h et 17 h, en remplacement de l'horaire actuellement en vigueur de 7 h à 22 h.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance, il est :

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du dépôt du projet de règlement numéro 878-51 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière, afin de modifier l'horaire de stationnement hors rue au parc Decelles sur la rue Roy, de manière à limiter le stationnement à la période comprise entre 7 h et 17 h, en remplacement de l'horaire actuellement en vigueur de 7 h à 22 h.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0309**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1261469002 relatif à la titularisation d'une employée col bleu au poste de préposée aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser une employée col bleu afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de madame Mélanie Parizeault (matricule: 100332301), employée col bleu, au poste de préposée aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics (poste : 100481 – emploi : 611720 - SBA : 363545 - centre d'opération 304736 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), à compter du 8 août 2026.

ADOPTÉ.

---

**CA26 08 0310**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1261469003 relatif au congédiement d'un employé.

ATTENDU que l'employé a notamment failli à son devoir de diligence et de loyauté prévu au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal;

ATTENDU la gravité des faits reprochés, le lien de confiance est irrémédiablement rompu avec l'employeur;

ATTENDU la consignation des faits au dossier de l'employé.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le congédiement de l'employé portant le matricule numéro 100265644, et ce, à compter du 4 août 2026.

ADOPTÉ.

---

CA26 08 0311

**La période des affaires nouvelles pour les membres du conseil débute à 20 h 58**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

**La conseillère Annie Gagnier :**

- Informe de la tenue de la Fête de Saint-Laurent le 6 août au parc Marcel-Laurin. Les activités familiales débuteront à 17 h et du blé d'inde sera offert. Le spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal débutera à 19 h 30;
- Mentionne la fermeture de la rue Thimens pour l'évènement et que des stationnements incitatifs seront disponibles chez Bombardier et à la Place Vertu;
- Fait un retour sur le voyage-échange à Lethbridge avec une cohorte de 5 jeunes et souligne que ce sera au tour de Saint-Laurent de recevoir la cohorte de Lethbridge;
- Félicite Gabriel Diallo qui a gagné son match de tennis la veille à l'Omnium Banque Nationale et lui souhaite la meilleure des chances pour son match du soir;
- Souligne l'inauguration d'une murale sur le thème du tennis au parc Marcel-Laurin.

**La conseillère Vana Nazarian :**

- Mentionne avoir hâte d'assister au spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal dans le cadre de la Fête de Saint-Laurent;
- Souligne son enthousiasme de recevoir la cohorte de Lethbridge;
- Invite les citoyens à profiter de la fin de la période estivale.

**Le conseiller Aref Salem :**

- Souligne qu'il sera présent au spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal le 6 août prochain et encourage les citoyens à participer à l'évènement;
- Souligne sa présence au match de tennis de la veille de Gabriel Diallo à l'Omnium Banque Nationale et se dit fier du soutien manifesté par la foule;
- Rappelle que plusieurs activités se poursuivent dans les parcs de l'arrondissement et encourage les citoyens à y participer.

**Le conseiller Jacques Cohen :**

- Souligne que la Journée nationale du pickleball sera célébrée le samedi 8 août 2026;
- Souligne qu'à la Fête de Saint-Laurent le 6 août prochain les activités débuteront à compter de 17h.

**Monsieur le maire** invite les citoyens à participer aux diverses activités tenues lors de la Fête de Saint-Laurent.

---

CA26 08 0312

La deuxième période de question du public a débuté à 21 h 02

Aucune question n'a été posée.

---

**CA26 08 0313**

Proposé par le conseiller Aref Salem;  
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:  
De lever la séance à 21 h 02.  
ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

\_\_\_\_\_

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

\_\_\_\_\_